MUNICIPALITE

PREAVIS N° 30/2026
AU CONSEIL COMMUNAL

Budget communal pour l'exercice 2027

Commissions	Dates	Heure	Salle
COFI – Finances	6 et 28 octobre 2026 2, 3, 4 et 11 novembre 2026	Selon convocation	Hôtel de Ville – Salle 6

Table des matières

1. Préambule ... 3
2. Contexte du processus budgétaire 2027 ... 3
2.1. Objectifs de la Municipalité relatifs à l'élaboration du projet de budget 2027 ... 3
2.2. Passage au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) ... 4
2.3. Adaptation organisationnelle pour la législature 2026-2031 ... 6
3. Synthèse des prévisions budgétaires 2027 ... 7
4. Principales hypothèses budgétaires ... 8
4.1. Fiscalité ... 8
4.2. Impact de la votation du 27 septembre 2026 et risques financiers pour les communes ... 10
4.3. Effectifs du personnel ... 11
4.4. Amortissements et dépenses d'investissement ... 11
4.5. Participation aux charges des associations intercommunales ... 12
4.6. Péréquation intercommunale ... 14
5. Résultat prévisionnel et autofinancement ... 15
5.1. Résultat prévisionnel ... 15
5.2. Autofinancement ... 16
6. Charges par nature ... 17
6.1. Commentaires sur les principaux postes de charge ... 18
6.1.1. Charges de personnel ... 18
6.1.2. Achats de biens, de services et de marchandises ... 18
6.1.3. Intérêts passifs ... 21
6.1.4. Amortissements ... 21
6.1.5. Participation aux charges d'autres collectivités publiques ... 22
6.1.6. Aides et subventions ... 23
6.1.7. Attributions aux fonds et financements spéciaux ... 23
7. Revenus par nature ... 24
7.1. Commentaires sur les principaux postes de revenu ... 25
7.1.1. Impôts ... 25
7.1.2. Patentes, concessions ... 25
7.1.3. Revenus du patrimoine ... 25
7.1.4. Taxes, émoluments, produit des ventes ... 26
7.1.5. Parts à des recettes cantonales ... 27
7.1.6. Remboursement de collectivités publiques ... 27
7.1.7. Autres participations et subventions ... 28
7.1.8. Prélèvements sur les fonds de réserve ... 28
8. Risques et incertitudes ... 29
9. Synthèse ... 30
10. Conclusion ... 31

Vevey, le 5 octobre 2026

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes et du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2027.

Rappelons en particulier que la Municipalité doit remettre le projet de budget au Conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 123 RCC) et que le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre (art. 124 RCC).

Celui-ci est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH), Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

2. Contexte du processus budgétaire 2027

2.1. Objectifs de la Municipalité relatifs à l'élaboration du projet de budget 2027

Selon les dispositions de l'art. 2 du règlement sur la comptabilité des communes, les finances communales sont gérées conformément aux principes suivants :

- Légalité : respect des bases légales en vigueur ;
- Emploi judicieux et ménager des fonds : utilisation efficiente et responsable des ressources publiques ;
- Équilibre budgétaire : les charges doivent être couvertes par les revenus, en évitant les déficits structurels.

Les dispositions légales concernant le principe d'équilibre budgétaire visent à garantir une gestion financière responsable et durable, permettant au compte de fonctionnement de générer un autofinancement optimal. Cela limite le recours à l'emprunt pour financer les investissements, préservant ainsi la capacité d'action des générations futures. Il s'agit également d'éviter que les exercices se clôturent régulièrement avec des excédents de charges, ce qui pourrait entraîner un déséquilibre du bilan et la création d'un découvert. En d'autres termes, ce principe cherche à éviter de reporter sur les générations suivantes le poids des décisions financières actuelles, en assurant une stabilité budgétaire et patrimoniale dans le temps.

L'exercice budgétaire 2027 a été élaboré dans un contexte financier exigeant, caractérisé par des perspectives économiques et fiscales qui appellent à la prudence. Malgré une volonté constante de maîtriser les dépenses, la Municipalité doit composer avec une augmentation soutenue de charges largement indépendantes de sa volonté. La croissance des charges liées, en particulier celles découlant de la péréquation intercommunale, de la participation à la cohésion sociale et des mécanismes de financement intercommunaux, continue de peser sur l'équilibre

budgétaire. Dans le même temps, la Municipalité entend préserver les prestations à la population ainsi que les politiques publiques déployées ces dernières années dans les domaines social, culturel et environnemental, tout en veillant à maintenir une gestion financière responsable et durable.

La Municipalité souhaite ralentir l'augmentation du déficit aux comptes voire le réduire afin de ne pas péjorer trop fortement le découvert au bilan. Aussi, celle-ci a fixé les objectifs suivants dans le cadre du processus budgétaire pour l'élaboration du projet de budget 2027 :

- Déficit budgétaire limité à CHF 5 Mios de francs, équivalent à environ 3% des charges (base budget 2026) ;
- Marge d'autofinancement positive

Pour atteindre les objectifs budgétaires, les services ont dû traiter le budget 2027 en visant une stabilité des charges (enveloppe constante) ainsi qu'une amélioration des revenus. La Municipalité a demandé aux services de travailler sur deux axes selon les principes suivants :

Premier axe : efficience de l'utilisation des ressources
L'ensemble des lignes du budget détaillé ont dû être traitées selon la méthode « base zéro » et donc systématiquement être actualisées en privilégiant des réallocations de budget. Dans la mesure du possible, il a été demandé de se concentrer sur les projets en cours faisant déjà partie des budgets existants (base 2026) et de limiter, voire ne pas prévoir de nouveaux projets pour 2027. Des compensations d'augmentation ou de nouvelles charges avec des revenus supplémentaires n'ont pas pu être retenues comme option pour atteindre les objectifs budgétaires, à l'exception des charges couvertes par des prélèvements sur fonds affectés. L'amélioration des revenus a ainsi été traitée comme un 2ème objectif pour arriver à limiter le déficit budgétaire. Toute augmentation de charges qui n'a pas pu être expliquée par un élément conjoncturel (inflation, base légale, etc.) a dû faire l'objet d'une demande argumentée de dérogation arbitrée par la Municipalité.

Deuxième axe : amélioration des revenus
Le potentiel d'amélioration des revenus a dû être évalué par les services. Outre les éléments liés à l'imposition, les services ont dû rechercher des potentiels de recettes supplémentaires.

2.2. Passage au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2)

Le budget 2027 concrétise la mise en œuvre du Modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2), adopté par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) afin de moderniser et d'uniformiser la présentation des finances publiques en Suisse. Ce référentiel vise à renforcer la transparence, la comparabilité et la qualité de l'information financière produite par les collectivités publiques, tout en rapprochant les pratiques comptables des standards reconnus au niveau national et international.

Dans le cadre de son introduction progressive dans les communes vaudoises, MCH2 apporte un nouveau plan comptable, une structure budgétaire renouvelée ainsi que des principes de comptabilisation et de présentation des états financiers permettant de mieux refléter la situation financière, patrimoniale et économique de la collectivité. Cette évolution constitue une étape importante dans la gestion des finances communales et contribue à faciliter la compréhension des comptes par les autorités, les organes de contrôle et la population.

Le présent budget est ainsi établi selon les dispositions de MCH2 et présenté conformément au nouveau plan comptable vaudois. Si cette transition entraîne certaines modifications dans la structure des fonctions, des rubriques comptables et dans la présentation des indicateurs financiers, elle n'affecte pas les principes fondamentaux de gestion financière de la Ville. Une attention particulière a été portée à la lisibilité des informations financières afin de permettre aux

membres du Conseil communal de disposer d'une vision claire et cohérente de l'évolution des ressources et des charges communales.

Afin de garantir la transparence ainsi qu'une compréhension optimale des informations financières présentées, la Municipalité a fait le choix de mettre à disposition deux supports budgétaires. Le premier reprend la présentation traditionnelle selon le Plan comptable vaudois (PCV), permettant d'assurer la continuité des analyses et les comparaisons avec les exercices précédents. Le second présente le budget 2027 selon la structure et les exigences du Modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2).

La commission chargée de l'examen du budget a conduit ses travaux sur la base de la présentation selon le PCV, tout en disposant simultanément de la version établie selon MCH2. Afin de faciliter l'appropriation du nouveau référentiel, ses membres ont également bénéficié d'une présentation préalable dispensée par le Service des finances portant sur les principaux changements induits par cette réforme comptable.

Le présent préavis expose les éléments budgétaires de manière à permettre une lecture cohérente dans les deux référentiels durant cette phase de transition. Conformément aux dispositions applicables et au calendrier cantonal de mise en œuvre, le Conseil communal est appelé à se prononcer sur le budget 2027 selon la présentation établie conformément aux principes et à la structure de MCH2.

En résumé les adaptations majeures pour le budget 2027 :

<u>Charges en personnel</u>
Afin de tenir compte des postes vacants ainsi que des délais inhérents au remplacement du personnel, une correction de la masse salariale était jusqu'à présent enregistrée de manière centralisée au moyen du compte de recettes 141.4361.04 (MCH2 : 0222914.4260.005[1]). Pour le budget 2026, cette correction s'élevait à CHF 1.65 Mios.
Dans le cadre de la mise en œuvre de MCH2, ce mécanisme de correction centralisée n'est plus autorisé. Dès l'exercice 2027, l'impact des vacances de postes et des latences de recrutement est directement intégré dans les budgets des services concernés, au sein des rubriques 30 relatives aux charges de personnel.

Par ailleurs, les salaires des apprentis, jusqu'ici comptabilisés de manière centralisée au sein du Service des relations humaines (unité fonctionnelle 145), sont désormais imputés directement dans les services qui accueillent les personnes en formation. Cette évolution permet une meilleure attribution des coûts aux unités bénéficiaires et renforce la transparence de l'information financière.

<u>Regroupement d'unités fonctionnelles ou natures comptables</u>
Dans le cadre de l'adaptation au référentiel MCH2, certaines unités fonctionnelles feront l'objet d'un regroupement progressif. En effet, le niveau de détail actuellement utilisé ne répond plus pleinement aux exigences du modèle comptable harmonisé et n'apporte pas de valeur ajoutée significative au pilotage financier.

Afin de préserver la lisibilité du budget 2027 et le détail mis à disposition jusqu'à présent dans la brochure budgétaire et des comptes, tout en respectant les contraintes techniques du logiciel comptable, la présentation budgétaire conserve, dans un premier temps, le même niveau de détail. Toutefois, les unités fonctionnelles dont l'utilité n'est pas démontrée seront progressivement abandonnées au profit d'une structure simplifiée et conforme aux normes MCH2. En contrepartie, des commentaires supplémentaires ou annexes seront produits pour expliquer les lignes budgétaires. Il en est de même pour les natures comptables.

[1] Le compte correctif de la masse salariale est utilisé pour la dernière fois au budget 2026. Ainsi, même si le compte n'est plus utilisé en 2027, la conversion en MCH2 est réalisée pour pouvoir retraiter les exercices antérieurs.

La présentation organique, qui reflète l'organisation administrative de la commune, est rajoutée dans la maquette de la brochure du projet de budget 2027 présentées en MCH2. Cette nomenclature revêt une importance particulière puisqu'elle permet d'identifier clairement les services et leur rattachement organisationnel. À l'inverse, la classification fonctionnelle, obligatoire selon MCH2, vise à présenter les charges et les revenus selon les domaines d'activité ou les politiques publiques de la collectivité, selon une approche plus globale et standardisée.

Détermination du seuil d'activation pour les investissements

Indépendamment de l'introduction de MCH2, l'article 15 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) laisse aux collectivités publiques vaudoises la possibilité de fixer leur propre seuil d'activation des investissements, dans la limite maximale de CHF 50'000.–. Chaque entité doit ainsi définir ce seuil dans le cadre de ses principes comptables.

L'application de cette règle appelle les précisions suivantes :

- le seuil d'activation s'apprécie toujours sur la base du coût total de l'investissement avant déduction des subventions ou autres financements externes ;
- les prêts et les participations sont systématiquement portés à l'actif du bilan, quel que soit leur montant ;
- la décision d'activer une dépense d'investissement est prise sur la base du montant prévisionnel du projet et demeure valable durant toute sa réalisation, indépendamment du coût final constaté, sauf en présence d'écarts particulièrement significatifs nécessitant une réévaluation de la situation.

Pour la Ville, c'est le seuil de CHF 20'000.– qui est en principe appliqué. Dans le cadre du préavis qui sera dédié aux aspects MCH2 à valider par le Conseil communal, une analyse et formalisation de ce seuil d'activation sera présenté.

En conclusions, le passage à MCH2 pour la Commune s'inscrit dans une transition par étapes. Cela est nécessaire afin d'assurer une transition cohérente et supportable par les services, assurer la lisibilité des comptes et la comparabilité avec les exercices précédents, notamment pour les instances qui doivent valider le budget 2027. Le Service des finances s'est assuré que cette transition est compatible avec les dispositions mises en place par la Direction générale des affaires institutionnelles et communales (DGAIC).

Le préavis sur MCH2 sera prochainement présenté au Conseil communal.

2.3. Adaptation organisationnelle pour la législature 2026-2031

La nouvelle organisation administrative de la Ville de Vevey pour la législature 2026-2031 s'est inscrite dans une logique de continuité. Les principales évolutions sont la création du service « Durabilité, Economie et tourisme » (DET), en regroupant les centres administratifs Economie (unité fonctionnelle 182) et Durabilité (unités fonctionnelles 352, 353). Ce regroupement vise à renforcer les synergies entre les enjeux de transition, de développement économique et d'attractivité territoriale. Le secteur des vignes (unités fonctionnelles 2961 et 2962) est désormais au service « Travaux publics, des espaces verts, de l'entretien et des vignes » (TRA). Le bureau « Animation-jeunesse » a été placé sous le Service « Famille, éducation, sport et jeunesse » (FAM). Enfin, le Musée Jenisch Vevey est désormais rattaché au service « Accueil et population ». Ce rattachement intervient dans l'attente des conclusions de l'étude portant sur son éventuelle autonomisation sous la forme d'une fondation de droit public. Cette réorganisation, entrée en vigueur le 1er juillet 2026, traduit la volonté de la Municipalité de conjuguer continuité institutionnelle et adaptation aux nouveaux enjeux de la législature. Ce préavis est ainsi organisé avec cette nouvelle configuration des services.

3. Synthèse des prévisions budgétaires 2027

Le projet de budget 2027 a été élaboré dans un contexte financier particulièrement contraint, marqué par une progression continue de charges largement indépendantes de la volonté de la Commune, une capacité limitée de croissance des revenus fiscaux ainsi que la poursuite d'un programme d'investissements important générant des charges d'exploitation supplémentaires et le maintien du programme des politiques publiques.

Dans ce contexte, la Municipalité a poursuivi un objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses tout en veillant à maintenir les prestations essentielles à la population et les priorités politiques.

L'analyse de l'évolution budgétaire entre 2026 et 2027 met en évidence une relative stabilité des charges de fonctionnement, dont la progression est limitée à CHF 197'100.–, soit +0,12%. Cette évolution résulte toutefois de mouvements compensatoires importants. D'une part, plusieurs postes de charges poursuivent leur croissance structurelle. Les amortissements augmentent de CHF 605'200.– (+6.17%) en raison de la mise en exploitation progressive des investissements réalisés ces dernières années. Les charges de personnel progressent de CHF 356'500.– (+0.63%) sous l'effet combiné de l'indexation salariale, des annuités, de l'évolution des effectifs et de l'intégration des mécanismes de correction de la masse salariale directement dans les budgets des services dans le cadre du passage au MCH2. Les aides et subventions affichent également une augmentation de CHF 377'900.– (+1.69%), principalement liée à l'évolution des dispositifs d'accueil de jour et à certaines prestations sociales.

D'autre part, plusieurs facteurs permettent d'atténuer ces augmentations. La diminution des participations à des collectivités publiques, de CHF 763'900.– (-1.88%), est principalement liée à l'amélioration attendue de la péréquation intercommunale. Les charges de biens, services et marchandises demeurent quant à elles globalement stables (CHF -47'000.–, -0.17%), traduisant les efforts réalisés par les services dans le cadre de l'exercice budgétaire et les arbitrages opérés par la Municipalité afin de limiter les dépenses de fonctionnement.

L'évolution des revenus présente une dynamique moins favorable que celle observée du côté des charges. Les recettes budgétaires diminuent globalement de CHF 3'162'500.–, soit -2,03%. Cette baisse ne traduit toutefois pas exclusivement une détérioration de la capacité financière de la Commune. Elle résulte en partie d'effets techniques liés à l'introduction du modèle comptable harmonisé MCH2, notamment la suppression du correctif de la masse salariale qui figurait auparavant dans les revenus pour CHF 1,65 Mios désormais traité en déduction des charges en personnel. À périmètre comparable, la variation effective des revenus est ainsi plus modérée (soit -0.97% ou CHF 1.51 Mios).

Sur le plan fiscal, la Municipalité a retenu des hypothèses fondées sur les informations actuellement disponibles ainsi que sur les tendances observées ces dernières années. Les recettes fiscales demeurent globalement stables pour les impôts récurrents des personnes physiques et morales. Les principales adaptations concernent les revenus fiscaux les plus volatils, notamment l'impôt sur les successions et donations ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers, pour lesquels une révision à la baisse des estimations a été jugée nécessaire afin de refléter plus fidèlement les encaissements effectivement constatés. La baisse des recettes fiscales au sens large (avec notamment l'imposition des personnes physiques et personnes morales, impôts sur les successions et donations, impôts sur les gains immobiliers et impôts foncier) est de CHF 1'195'000.– par rapport au budget 2026, soit une baisse de 1,27%. Il n'y a pas eu d'adaptation des recettes fiscales en lien avec les votations du 27 septembre 2026.

L'un des principaux éléments favorables du budget 2027 réside dans l'évolution de la nouvelle péréquation intercommunale. Selon les projections cantonales disponibles, la charge nette liée aux mécanismes péréquatifs diminue CHF 582'000.– par rapport au montant mis au budget l'année dernière, soit -2.70%. Cette amélioration résulte notamment de la baisse de la

contribution à la solidarité principale avec près de CHF 1 Mio de réduction. Elle confirme également la pertinence de l'approche prudente retenue lors de l'élaboration du budget 2026, qui avait intégré une adaptation à la hausse des charges péréquatives sur la base des perspectives des rendements fiscaux. Sans cette évolution favorable, l'élaboration du projet budgétaire aurait dû tenir compte d'une contrainte supplémentaire.

Au-delà des prévisions financières délicates pour l'exercice 2027, plusieurs enjeux structurels demeurent. Le premier concerne le niveau des charges contraintes, en particulier les participations à la cohésion sociale, les mécanismes de financement cantonaux et intercommunaux, ainsi que les conséquences financières du programme d'investissements communal à travers la charge d'amortissements et frais d'exploitation supplémentaires et, à terme, les besoins de financement supplémentaires. Le second porte sur l'évolution des recettes fiscales, en stagnation et empreinte d'une grande incertitude, étant donné le contexte actuel marqué par d'importantes inconnues (situation économique et géopolitique, potentielles adaptations fiscales cantonales, perspectives d'assainissement des finances cantonales.).

Enfin, la capacité d'autofinancement de la Commune demeure insuffisante pour couvrir les investissements programmés, ce qui implique la poursuite du recours à l'emprunt et une attention particulière à l'évolution de l'endettement communal au cours des prochaines années.

Malgré cela, la Municipalité soutient d'une part que le présent budget traduit une amélioration de la maîtrise des dépenses opérationnelles et d'autres part, que la poursuite des efforts d'efficience engagés par l'administration ces derniers mois est plus que nécessaire. La Municipalité met toutefois en évidence les limites des leviers financiers communaux face à la croissance des charges contraintes ou liées et à l'absence de dynamique significative des revenus courants. Dans ce contexte, le projet présenté constitue un compromis entre les impératifs de maintien des prestations publiques, la nécessité de poursuivre les investissements indispensables à l'entretien et au développement du patrimoine communal et l'objectif de préserver l'équilibre financier de la Ville à moyen terme. Il marque également une étape importante avec l'introduction du référentiel MCH2, qui va renforcer la transparence financière et va améliorer les outils de pilotage à disposition des autorités communales.

4. Principales hypothèses budgétaires

4.1. Fiscalité

Dans un contexte économique et géopolitique marqué par de nombreuses incertitudes, l'exercice de prévision fiscale demeure particulièrement complexe. La Municipalité a privilégié une approche fondée sur le réalisme des tendances observées plutôt qu'une application systématique du principe de prudence.

Le taux d'imposition communal est maintenu à 74,5 points pour le budget 2027.

Les recettes fiscales pour l'exercice 2027 sont estimées à CHF 92'576'000.–, en diminution de CHF 1'195'000.– par rapport au budget 2026, soit une baisse de 1,27%.

Les prévisions reposent sur une hypothèse de stabilité du rendement fiscal des contribuables. Dès lors, les principaux ajustements concernent les impôts à caractère plus volatil, dont l'évolution est fondée sur l'analyse des encaissements constatés au cours des dernières années.

Dans les comptes annuels et donc dans les lignes budgétaires, ce sont les impôts facturés (après taxation provisoire et/ou définitive) qu'il s'agit d'évaluer.
Dans le budget 2027, pour les personnes morales, il s'agit pour une partie de prévisions basées sur les acomptes de l'année en cours (2026) qui seront éventuellement adaptées selon les

demandes des sociétés (en cas de bénéfice ou capital imposable sensiblement différent de celui retenu pour les acomptes). Il s'agit également de déterminer les prévisions concernant les éléments de taxation définitive prévisibles pour l'année N- 2 voire N-3 (soit 2024 et 2025), car celle-ci survient deux ans après. Pour 2027, les informations actuellement disponibles ciblent sur un statut quo des recettes sur les personnes morales. Les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales sont globalement reconduits au niveau du budget précédent.

Concernant les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ils sont estimés similaires au budget 2026.

L'impôt sur les successions et donations a été revu à la baisse de CHF 1'000'000.– afin de tenir compte de l'évolution observée ces dernières années. De même, le produit de l'impôt sur les gains immobiliers a été ajusté à la baisse de CHF 200'000.– par rapport au budget 2026, en considération de son caractère conjoncturel et de la volatilité des encaissements.

Tous les éléments standardisés au taux de 74.5 (en milliers de francs)		Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025	ECARTS EN % B27-B26	ECARTS EN % B27-C25
	Taux d'impôt communal	**74.5**	**74.5**	**74.5**		
4001	Impôt sur le revenu	39'700	39'700	38'849	**0.00%**	**2.19%**
4001.01	Impôt sur les prestations en capital	600	600	495	**0.00%**	**21.31%**
4002	Impôt sur la fortune	5'800	5'500	6'998	**5.45%**	**-17.12%**
4003	Impôt à la source	3'000	3'000	3'451	**0.00%**	**-13.07%**
4004	Impôt sur la dépense	200	500	212	**-60.00%**	**-5.81%**
4009	Imputation d'impôts étrangers	–	–	- 74	**–**	**–**
	Total Personnes physiques (PP)	***49'300***	***49'300***	***49'931***	**0.00%**	**-1.26%**
4011	Impôt sur le bénéfice net	25'000	25'000	35'304	**0.00%**	**-29.19%**
4519	Compensation RFFA / RIE III	3'000	3'000	2'439	**0.00%**	**22.99%**
4012	Impôt sur le capital	2'000	2'000	- 1'080	**0.00%**	**-285.23%**
4019	Imputation d'impôts étrangers	–	–	- 8'025	**–**	**–**
	Total Personnes morales (PM)	***30'000***	***30'000***	***28'639***	**0.00%**	**4.75%**
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	790	790	622	**0.00%**	**26.91%**
4040	Droits de mutation	2'000	2'000	2'341	**0.00%**	**-14.56%**
4050	Impôt sur les successions et donations	1'000	2'000	1'194	**-50.00%**	**-16.26%**
4061	Impôt sur les chiens	70	70	94	**0.00%**	**-25.31%**
4090	Impôts récupérés après défalcation	200	200	188	**0.00%**	**6.36%**
4221	Intérêts de retard sur impôts	550	550	379	**0.00%**	**45.12%**
4362.01	Remboursement de frais de poursuites	65	60	65	**8.33%**	**0.01%**
4370	Amendes fiscales	1	1	1	**0.00%**	**-6.78%**
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'300	1'500	1'063	**-13.33%**	**22.28%**
	Total Général I	**85'276**	**86'471**	**84'516**	**-1.46%**	**0.90%**
4020	Impôt foncier	6'400	6'400	6'314	**0.00%**	**1.37%**
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	900	900	873	**0.00%**	**3.13%**
	Total Général II	**92'576**	**93'771**	**91'703**	**-1.27%**	**0.95%**
3301	Défalcations et escomptes	800	800	746	0.00%	7.22%

4.2. Impact de la votation du 27 septembre 2026 et risques financiers pour les communes

Le contexte financier dans lequel s'inscrit le budget 2027 demeure marqué par d'importantes incertitudes institutionnelles et fiscales. Parmi celles-ci figure notamment la votation cantonale du 27 septembre 2026 relative à l'initiative populaire visant une réduction de 12% de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Selon les estimations communiquées par le Conseil d'État, l'acceptation de cette initiative entraînerait une réduction supplémentaire des recettes cantonales de l'ordre de CHF 272 Mios par année, s'ajoutant aux allégements fiscaux déjà décidés par les autorités cantonales.

Si le Conseil d'État a indiqué que cette mesure n'aurait pas d'impact direct immédiat sur les finances communales, la Municipalité considère qu'elle pourrait néanmoins exercer une influence indirecte significative à moyen terme. Dans un contexte où le Canton de Vaud prévoit déjà des déficits importants et a engagé un plan de retour à l'équilibre financier, toute détérioration supplémentaire des finances cantonales pourrait conduire à une révision des mécanismes de financement actuellement en vigueur entre le Canton et les communes.

Pérennité de l'accord Canton-Communes
La Municipalité demeure également attentive à la pérennité des équilibres résultant de l'accord Canton-Communes et de la nouvelle péréquation intercommunale. Ces réformes ont permis de clarifier et de stabiliser les relations financières entre les différents niveaux institutionnels. Toutefois, dans un environnement marqué par des contraintes budgétaires croissantes, le risque existe que certaines charges actuellement assumées par le Canton soient, à terme, rediscutées ou partiellement transférées vers les communes afin de contribuer au redressement des finances cantonales. Les expériences passées démontrent que les tensions financières qui affectent les collectivités publiques se traduisent fréquemment par des ajustements de répartition de charges dans les domaines de l'action sociale, de la santé, de la mobilité, de la sécurité ou des prestations financées conjointement par plusieurs niveaux institutionnels. Pour les communes, ces mécanismes se traduisent le plus souvent par une augmentation des participations obligatoires et des charges liées, sur lesquelles les autorités communales disposent de marges de manœuvre très limitées.

Analyse pour la Ville de Vevey
Pour la Ville de Vevey, le principal risque réside dans une évolution future des charges contraintes qui pourrait découler des mesures que le Canton serait amené à mettre en œuvre afin de rétablir durablement l'équilibre de ses finances. Dans ce contexte, la Municipalité a retenu une approche prudente dans l'élaboration du budget 2027 et demeurera attentive à l'évolution des relations financières entre le Canton et les communes, ainsi qu'aux conséquences des réformes en cours sur les finances communales.

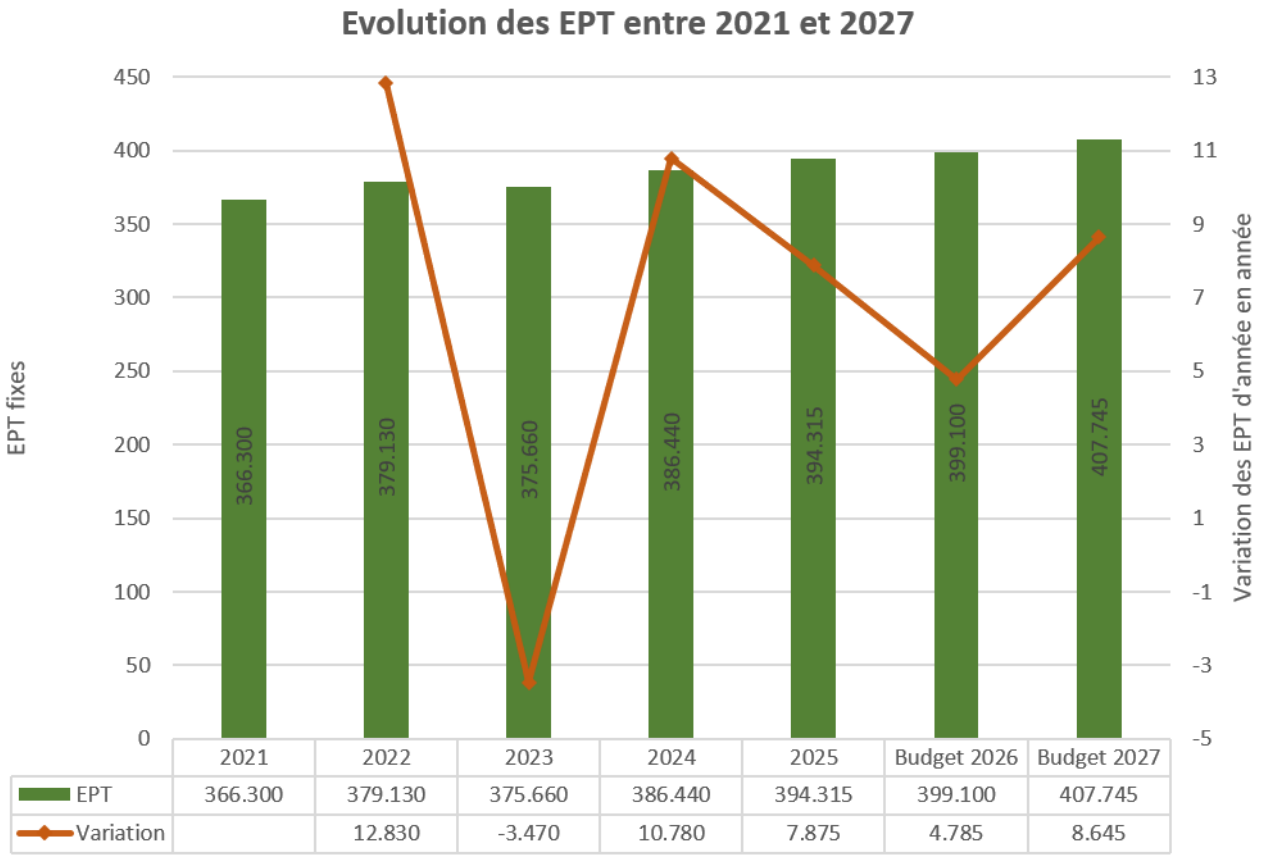
Bien que les projections actuelles permettent de limiter le déséquilibre budgétaire, la Municipalité ne peut exclure qu'à moyen terme certaines adaptations deviennent nécessaires pour garantir la pérennité financière de la Commune. Celles-ci pourraient notamment prendre la forme d'un réexamen du niveau de certaines recettes, par le biais de la fiscalité ou des taxes, ou d'une redéfinition des prestations et des niveaux de service offerts à la population. De telles perspectives ne correspondent toutefois ni aux objectifs ni à la vision que la Municipalité entend poursuivre pour le développement de Vevey.

Consciente de ces enjeux, la Municipalité réaffirme sa volonté de poursuivre et de renforcer les démarches engagées dans le cadre du programme d'efficience. Elle entend continuer à améliorer l'allocation des ressources, optimiser ses processus et renforcer les outils de pilotage de l'administration afin de garantir une utilisation rigoureuse et responsable des deniers publics. Cette démarche doit permettre de préserver durablement les marges de manœuvre financières de la Ville tout en maintenant des prestations de qualité répondant aux besoins de la population.

4.3. Effectifs du personnel

L'effectif du personnel est arrêté à 407.745 postes (EPT), soit 8.645 EPT de plus que le budget 2026 amendé et comprenant les pérennisations de postes auxiliaires. Le détail de l'évolution de l'effectif du personnel figure dans le tableau annexé au présent préavis.

L'indexation des traitements au 1er janvier 2027 est fixée à 1.0%. Cette hypothèse repose sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation actuelle depuis novembre 2024 et les perspectives à venir. Pour rappel, le taux IPC utilisé pour la détermination de l'indexation est celui à fin novembre 2026.



	2021	2022	2023	2024	2025	Budget 2026	Budget 2027
EPT	366.300	379.130	375.660	386.440	394.315	399.100	407.745
Variation		12.830	-3.470	10.780	7.875	4.785	8.645

4.4. Amortissements et dépenses d'investissement

En préambule, il est rappelé que les modes d'amortissement pour les préavis validés dès 2023 suivent les principes MCH2 (amortissement linéaire dès la mise en exploitation), alors que les préavis votés avant cette date sont amortis dès l'année qui suit la validation du préavis.

Les dépenses d'investissement ne sont pas portées au budget de fonctionnement. Comme pour l'élaboration du budget de l'année précédente, c'est la définition suivante qui s'impose : « Les dépenses d'investissement concernent l'acquisition de biens durables qui entrent dans notre patrimoine avec, pour effet, de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître. Mais aussi toutes les dépenses sur des actifs ayant pour effet l'augmentation de leur valeur, l'accroissement notable de leur durée d'utilisation, la diminution de leur coût d'utilisation ou encore une production supérieure. ».
Selon les règles comptables, les frais directement liés à l'investissement sont à intégrer à la demande de crédit d'investissement (par exemple, études ou honoraires d'architecte) et les charges de fonctionnement qui découlent de l'investissement sont intégrées au préavis du crédit d'investissement comme crédit supplémentaires au compte de fonctionnement ou alors introduit

dans le budget de fonctionnement. Il s'agit par exemple de charges de personnel supplémentaire lié au projet d'investissement qui génère des frais de fonctionnement supplémentaires. Les frais pérennes sont introduits dans le budget de fonctionnement par la suite.

Entre le budget 2026 et le budget 2027, les charges d'amortissement enregistrent une augmentation de CHF 605'200.–.

Il convient de préciser que les amortissements inscrits au budget ont été calculés exclusivement sur la base des préavis d'investissement adoptés par le Conseil communal jusqu'au 16 juin 2026. Les montants budgétés reposent ainsi sur l'état des connaissances et des planifications disponibles à cette date.

Sous réserve d'événements particuliers, les charges d'amortissement comptabilisées en 2027 devraient correspondre aux montants budgétés. Des écarts peuvent toutefois survenir en fonction de l'avancement réel des projets d'investissement. Une mise en exploitation anticipée d'un ouvrage, un dépassement significatif du crédit d'investissement ou toute autre accélération du calendrier pourraient entraîner une hausse des amortissements. À l'inverse, des retards dans la réalisation des projets ou des dépenses finales inférieures aux crédits accordés pourraient conduire à une diminution des charges d'amortissement par rapport aux prévisions budgétaires.

4.5. Participation aux charges des associations intercommunales

Les charges prévisionnelles pour 2027 qui nous ont été communiquées ont été intégrées dans le budget.

Tableau des lignes budgétaires concernant les participations aux charges des associations intercommunales (éléments significatifs)

Ligne budgétaire	Budget 2027	Budget 2026	Ecart en CHF et %
Association Sécurité Riviera (ASR) Compte 600.3521 *(MCH2 : 6151500.3602.000)*	4'826'100	4'666'200	+159'900 (+3.43%)
ARAS Riviera Compte : 740.3654.01 / 706.3525 *(MCH2 : 5790911.3636.000 / 5310600.3636.000)*	177'800 39'300	174'700 46'200	+3'100 (+1.77%) -6'900 (-14.94%)
DGMR Compte 351.3517 (MCH2 : 7900250.3621.900)	2'977'900	3'034'100	-56'200 (-1.85%)
VMCV Compte 351.3517.01 *(MCH2 : 79000250.3634.900)*	3'679'000 (selon BU26 + correction)	3'979'000	-300'000 (-7.54%)
Paroisses 842.3652 Participation Paroisse Notre-Dame *(MCH2 : 3500218.3612.000)*	95'000	93'600	1'400 (+1.50%)
842.3652.01 Participation Paroisse St-Jean *(MCH2 : 3500218.3612.001)*	80'000	79'600	400 (+0.50%)
841.3652 Eglise évangélique langue allemande	12'700	11'100	1'600

Ligne budgétaire	Budget 2027	Budget 2026	Ecart en CHF et %
(MCH2 : 3500217.3612.002)			(+14.41%)
200.3652 Soutien financier Fondation islamique *(MCH2 : 0210160.3612.900)*	40’400	49’500	-9’100 (-18.38%)
SIGE 351.3526 Tâches spéciales - Inspectorat *(MCH2 : 7900250.3612.90)*	68’900	66’400	+2’500 +3.77%
420.3526 Tâches spéciales – Déchets spéciaux *(MCH2 : 6150272.3612.000)*	33’100	30'700	+2’400 +7.82%
411.3526 Tâches spéciales – Nettoyage lac *(MCH2 : 6310917.3612.000)*	30’400	30'700	-300 -0.98%
132.3514.01 Abattoir - CCSPA *(MCH2 : 4340102.3612.001)*	71’100	69'800	+1’300 +1.86%
132.3514 abattoirs – Contrôle des viandes *(MCH2 : 4340102.3612.000)*	19’000	19'400	-400 -2.06%
MVT Montreux-Vevey-Tourisme Compte : 182.3658.01 *(MCH2 : 8400140.3634.002)*	572’100	570’000	2’100 0.37%
Participation AggloRivelac Compte : 351.3526.01 *(MCH2 : 7900250.3612.000)*	150’300	120’900	29’400 24.32%
Fonds intercommunal soutien à la culture Compte : 814.3653.01 *(MCH2 : 3290903.3632.000)*	948’000	947’000	1’000 0.11%
Total	13'821’100	13'988’900	-167’800

Pour les lignes budgétaires listées ci-dessus, l’évolution est de CHF -167'800.– par rapport au budget 2026. Il est constaté que les différentes entités font preuve d’un souci de contraintes budgétaires pour les communes. Certaines données 2027 n’ont pas été introduites dans le projet de budget car non disponible au moment du budget. Pour les VMCV SA, le montant budgété correspond au budget 2026, auquel un amendement de CHF 300'000.– a été appliqué pour tenir compte du décalage observé entre les prévisions budgétaires et le décompte final. Les VMCV appliquant une marge de prudence dans ces hypothèses budgétaires chaque année. Pour le SIGE, c’est également le budget 2026 qui est indiqué.

4.6. Péréquation intercommunale

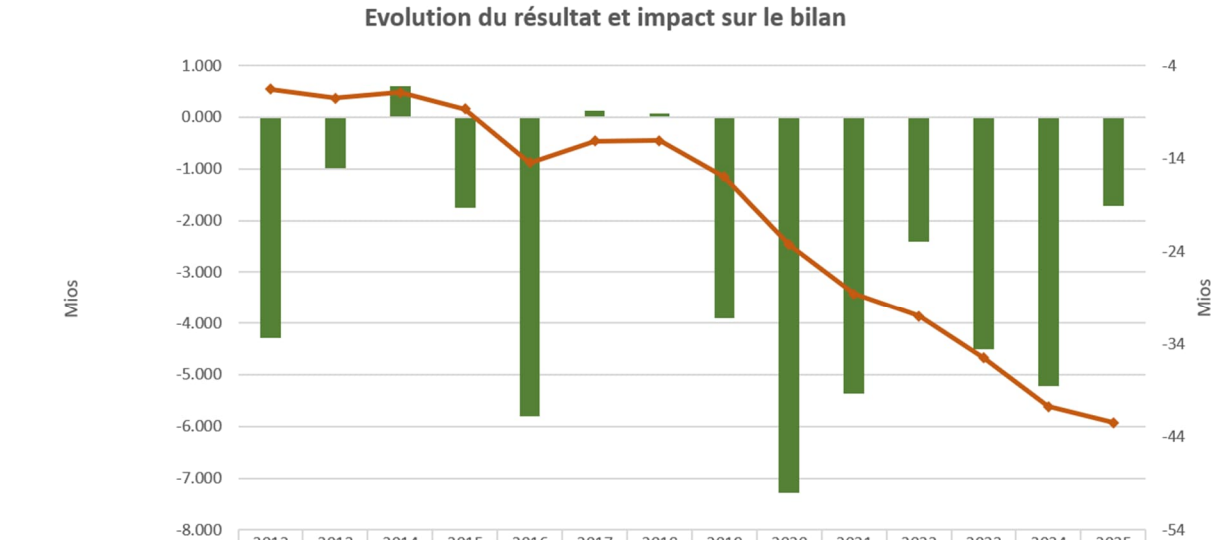
Les données prévisionnelles de la péréquation intercommunale 2027 ont été mises à jour selon le décompte prévisionnel du Canton.
(Charges en + / produit en -)

Elément	Budget 2027	Budget 2026	Ecart en CHF et %
Péréquation des ressources (R)	3'760’700	4'770’600	-1'009’900 -21.17%
Dont solidarité principale Compte 200.3529.02 (MCH2 : 0210160.3622.902)	*5'181'900*	*6'207’800*	*-1'025’900 -16.53%*
Dont prélèvement conjoncturel Compte 200.4529.04 (MCH2 : 0210160.4622.900)	*-1'421'200*	*-1'437’200*	*-16’000 -1.11%*
Péréquation des besoins structurels (B)	0	0	0
Compensation des charges particulières des villes (V)	-3'538'000	-3'668’300	-130’300 -3.55%
Dont couche population Compte 200.4529.05 (MCH2 : 0210160.4622.001)	*-3'787'000*	*-3'829’100*	*-42’100 -1.1%*
Dont compensation des déficits des lignes de trafic urbain Compte 200.4529.05 (MCH2 : 0210160.4622.001)	*249'000*	*160’800*	*+88’200 +54.85%*
Compensation transitoire (C)	0	0	0
Total péréquation (R+B+V+C)	222’700	1'102’300	-879’600 -79.8%
Participation à la cohésion sociale Compte 751.3515 (MCH2 : 9300600.3621.000)	20'116'300	19'822’800	293’500 1.48%
Facture policière Compte 600.3511 (MCH2 : 6151500.3611.901)	625’300	621’200	4’100 0.66%
Total péréquation et factures cantonales	20'964’300	21'546’300	-582’000 -2.70%

5. Résultat prévisionnel et autofinancement

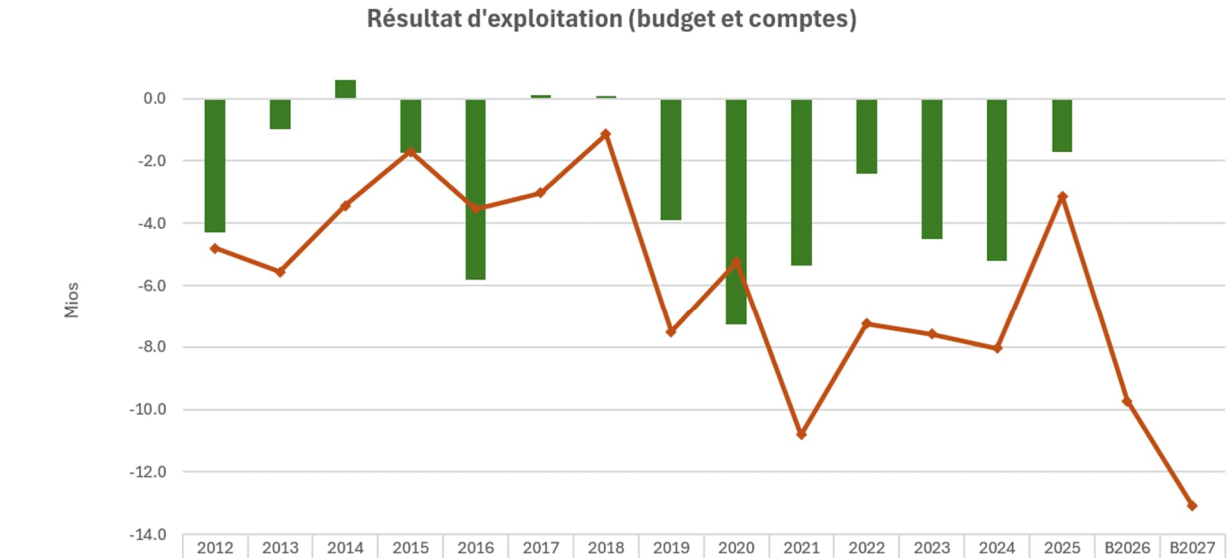
5.1. Résultat prévisionnel

Rappelons que depuis 2012, seuls trois exercices ont présenté un résultat bénéficiaire, il s'agit des années 2014, 2017 et 2018. L'évolution du résultat du compte de fonctionnement et son impact au bilan est la suivante pour la période 2012 à 2025 :



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	-4.290	-0.979	0.595	-1.748	-5.803	0.126	0.080	-3.908	-7.283	-5.358	-2.410	-4.515	-5.219	-1.710
Capital (+) / découvert (-)	-6.533	-7.512	-6.917	-8.666	-14.469	-12.143	-12.063	-15.972	-23.255	-28.613	-31.023	-35.538	-40.757	-42.468

Concernant les écarts entre les budgets et les comptes, les données sur la même période sont les suivantes :



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	B2026	B2027
Comptes annuels	-4.290	-0.979	0.595	-1.748	-5.803	0.126	0.080	-3.908	-7.283	-5.358	-2.410	-4.515	-5.219	-1.710		
Résultat budgété	-4.806	-5.571	-3.432	-1.709	-3.536	-3.031	-1.137	-7.516	-5.245	-10.816	-7.257	-7.584	-8.038	-3.129	-9.735	-13.094

5.2. Autofinancement

L'autofinancement, que l'on peut également appeler « flux de trésorerie », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, un autofinancement positif représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.). Il s'agit donc de la capacité de la Ville d'assurer le financement de ses investissements sans faire appel à des fonds de tiers (emprunts).

Lorsque la Commune a un autofinancement positif, elle peut :

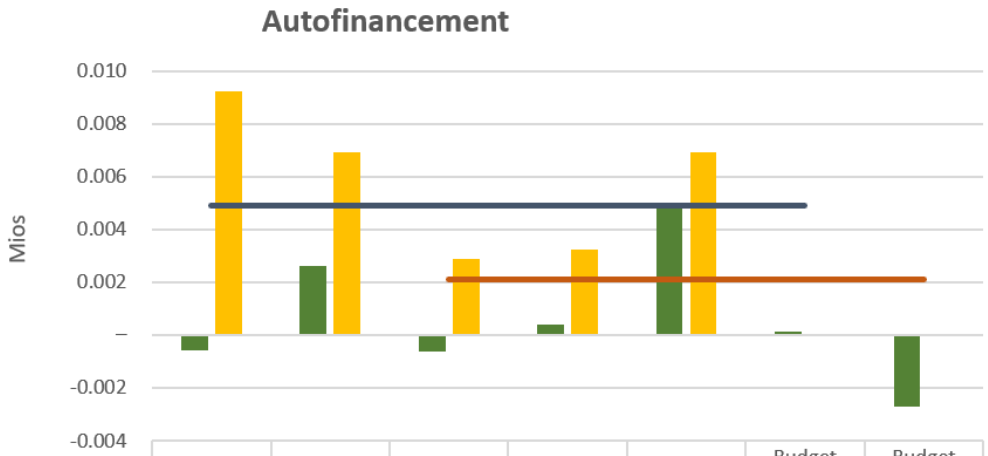
- financer tout ou partie des investissements (plus l'autofinancement est important et moins le recours à l'emprunt est requis) ;
- rembourser des emprunts (amortissements financiers) ;
- constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements par exemple, les liquidités concernées demeurant disponibles au sein des avoirs bancaires de la Commune

A contrario, un autofinancement négatif signifie que les recettes courantes ne financent pas les charges de fonctionnement et que le recours à l'emprunt est nécessaire.

L'autofinancement constitue un indicateur clé de la capacité financière de la Commune. Plus significatif que le seul résultat de l'exercice, il met en évidence les ressources générées par l'activité courante pouvant être affectées au financement des investissements et à la maîtrise de l'endettement communal.

Pour la Ville de Vevey, l'autofinancement prévisible dégagé par le budget de fonctionnement 2027 est négatif de CHF 2'690'700.–, contre un autofinancement positif de CHF 112'700.– prévu au budget 2026 amendé. Le détail de l'évolution de l'autofinancement sur les 7 dernières années est donné en annexe du présent préavis.

L'autofinancement moyen pour la période 2021 à 2026 (2026 : budget) s'élève à CHF 4.8 Mios.



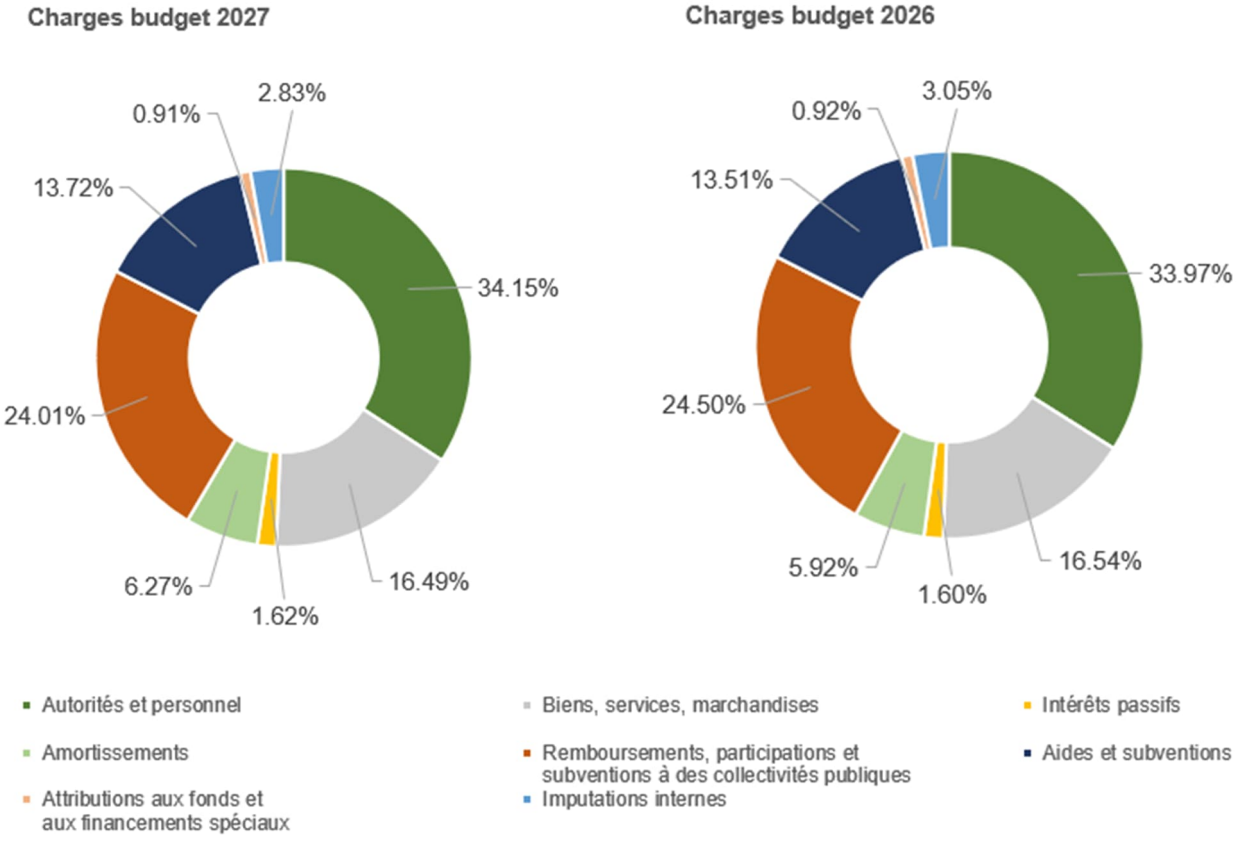
	2021	2022	2023	2024	2025	Budget 2026	Budget 2027
Budget	-0.580	2.613	-0.633	0.380	5.029	0.113	-2.691
Comptes	9.229	6.910	2.897	3.226	6.927		
Moyenne législature 2021-2026	4.883	4.883	4.883	4.883	4.883	4.883	
Moyenne sur 5 ans			2.094	2.094	2.094	2.094	2.094

L'autofinancement budgété pour 2027 s'inscrit en baisse par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte notamment de la progression des charges contraintes ou liées et des effets de l'inflation sur les dépenses communales (avec notamment l'indexation des salaires et l'évolution des charges d'énergie). Elle témoigne d'une marge de manœuvre financière qui demeure particulièrement restreinte malgré les efforts entrepris par la Municipalité pour maîtriser les charges.

6. Charges par nature

		Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025	Ecarts B27-B26 en francs	en %
3	**CHARGES**					
30	Autorités et personnel	56'641'200	56'284'700	54'279'778.65	356'500	0.63%
31	Biens, services, marchandises	27'358'700	27'405'800	24'747'397.47	-47'100	-0.17%
32	Intérêts passifs	2'681'700	2'644'300	2'653'798.15	37'400	1.41%
33	Amortissements	10'407'100	9'801'900	9'548'596.53	605'200	6.17%
35	Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	39'834'000	40'597'900	36'795'012.34	-763'900	-1.88%
36	Aides et subventions	22'754'500	22'376'600	21'019'769.82	377'900	1.69%
38	Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	1'515'300	1'520'300	1'635'718.37	-5'000	-0.33%
39	Imputations internes	4'690'100	5'054'000	4'818'500.94	-363'900	-7.20%
		165'882'600	**165'685'500**	**155'498'572.27**	**197'100**	**0.12%**

L'évolution des charges entre le budget 2026 et 2027 est de CHF +197'100.– (+0.12%).
Entre le budget 2026 et budget 2027, la répartition des charges a évolué de la manière suivante :



6.1. Commentaires sur les principaux postes de charge

Par rapport au budget 2026, les charges dans leur ensemble augmentent de 0.12%. Les principaux écarts sont détaillés ci-dessous.

Dans les commentaires des variations de charges, les augmentations de charges sont présentées en valeurs positives, les réductions de charges en valeurs négatives.

L'analyse des écarts et les commentaires qui les accompagnent portent exclusivement sur les éléments jugés significatifs et pertinents dans le cadre du présent préavis.

6.1.1. Charges de personnel

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
30 Autorités et personnel	56'641'200	56'284'700	+356'500 (+0.63%)
Nature selon MCH2 : 30 Charges de personnel			

Ce poste enregistre une augmentation de CHF 356'500.– ou de +0.63%. En plus des demandes d'équivalents plein temps (EPT) supplémentaires, cette augmentation est due d'une part à la progression salariale liée aux annuités et d'autre part, l'indexation des traitements fixée à 1.0%. Cette hypothèse repose sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation actuelle depuis novembre 2024 et les perspectives à venir. Pour rappel, le taux IPC utilisé pour la détermination de l'indexation est celui à fin novembre 2026. Le montant est toutefois à nuancer par le fait que la correction de la masse salariale imputés lors des budgets précédents sur un compte de revenus (compte 141.4361.04) est dorénavant imputée en réduction de charge dans les lignes budgétaires concernées (postes vacants et nouveaux EPT). Le montant de correction de la masse salariale (postes vacants au moment du budget et augmentation d'EPT) est estimé à 50% des salaires prévisionnels. Le montant de cette correction de la masse salariale est estimé à CHF 1.43 Mios. Pour le budget 2026, cette correction s'élevait à CHF 1.65 Mios.

La croissance des effectifs entre 2026 et 2027 est de 8.645 EPT. Cette évolution par rapport à l'année précédente se répartit entre des créations de nouveaux postes pour 4.39 EPT (principalement lié à des augmentations d'activité ou places d'accueil), des pérennisations de postes d'auxiliaires pour 4.305 EPT et la suppression d'EPT pour 0.05 EPT (nettoyage de reliquats).

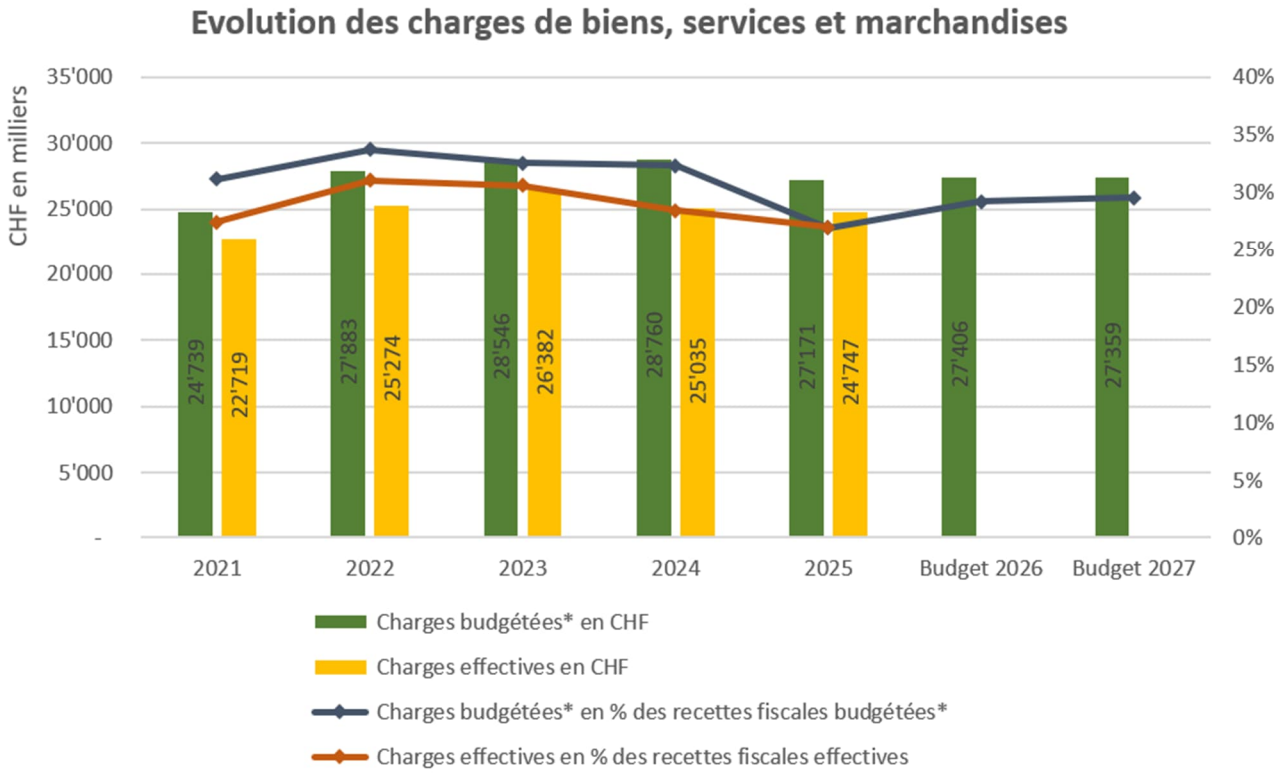
Des informations complémentaires sont données aux chapitres 2.2 et 4.3. Le détail de l'évolution de l'effectif du personnel figure dans le tableau annexé au présent préavis.

6.1.2. Achats de biens, de services et de marchandises

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
31 Biens, services, marchandises	27'358'700	27'405'800	-47'100 (-0.17%)
Nature selon MCH2 : 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			

L'évolution des charges de biens, services et marchandises est à la baisse entre le budget 2026 et 2027 pour un montant de CHF 47'100.–, soit -0.17%.
Sur les dernières années, la proportion des charges 31 est restée stable par rapport aux revenus fiscaux (Impôts sur les personnes physiques et morales), soit à environ 29% au niveau des budgets (charges budgétées versus recettes fiscales budgétées). Cette proportion est plus

favorable aux comptes, soit à environ 27% constaté en 2025 avec un trend à la baisse depuis les comptes 2023.



*Les charges budgétées sont indiquées avec crédits supplémentaires, hormis pour le budget 2026.

Quelques commentaires sur les évolutions entre 2026 et 2027 :

Nature 310 Imprimés et fournitures de bureau, CHF -133'300.–, principalement :

- Votations et élections compte 120.3101.01 CHF -119'000.– : réduction des frais divers et imprévus pour les référendums ou élection complémentaire, idem pour les frais en lien avec élections communales
- Solde variations : CHF -14'300.–

Nature 311 Achat de mobilier, matériel, machines et véhicules, CHF -116'400.–, principalement :

- Achat matériel informatique et logiciels compte 190.3111 CHF -190'000.– : les licences sont transférées sous compte 190.3151.03 (BU26 : 170'000.–), les logiciels sont transférés sous compte 190.3111.03 (BU26 : 20'000.–). Il s'agit d'une reventilation des charges selon la norme MCH2
- Achat de mobilier et matériel compte 82021.3113.01 (Musée Jenisch Vevey – exploitation) CHF +61'400.– en lien avec ponçage salles du rez et amélioration sécurité musée financée totalement à hauteur de 50% par le Canton compte 82021.4653 et de 50% par prélèvement sur fonds compte 82021.4362
- Achats de mobilier et équipement informatique compte 8205.3113.01 + 61'400.– : principalement ponçage salles du rez et amélioration sécurité musée financé totalement à hauteur de 50% par le Canton compte 8205.4653 et 50% par prélèvement sur fonds compte 8205.4362

(Clé de répartition 50/50 entre 82021 Musée Jenisch Vevey – exploitation et 8205 Cabinet des estampes)

- Solde variations : CHF -49'200.–

Nature 312 Achats d'eau, d'énergie, de combustible, CHF +463'700.–, principalement :

- Achats et consommation d'eau compte 430.3121 CHF +202'700.– : facturation SIGE
- Solde variations : +261'000.– (augmentations sur les comptes *.3123 Achat et consommation d'électricité et *.3124 Achat et consommation d'énergie)

Nature 314 Entretien des immeubles, routes et territoire, CHF -350'900.–, principalement :

- Entretien courant des bâtiments et monuments (nature 3141) : CHF -368'100.–
- Entretien du réseau routier (nature 3142) : CHF +87'000.– avec notamment aménagement places de parc compte 353.3142 CHF +61'500.– : aménagement places de parc domaine privé communal CHF +16'500.–, gestion parking Copet CHF +45'000.–
- Entretien et renouvellement horodateurs compte 600.3143 CHF -60'000.– : compensé par prélèvement compte 600.4801

 Solde variations : CHF -10'000.–

Nature 315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations, CHF +214'000.–, principalement :

Les principales variations de cette nature concernent l'informatique. Il y a deux effets : augmentation des charges et adaptations de l'imputation comptable selon MCH2. Selon MCH2, la maintenance des logiciels et les licences sont comptabilisées sur deux comptes différents. Voir explications au pt 8.5 Service des systèmes d'information.

- 190.**315**1.02, CHF -141'700.– (transfert de la ligne budgétaire sous compte 190.3151.03)
- 190.**315**1.03 CHF +346'000.–
- *190.3111 CHF -190'000.–*
- Solde variations : +9'700.–

Nature 317 Réceptions et manifestations, CHF -217'500.–, principalement :

- Expositions compte 82021.3170.01 CHF -178'500.– : diverses expositions, avec notamment exposition Planque
- Solde variations : CHF -39'000.–

Nature 318 Honoraires et prestations de services, CHF +64'200.–, principalement :

- Les frais de ports (nature 3181), les frais de téléphone, concessions et télécommunication (nature 3182), et les frais bancaires (nature 3183) sont réduits de CHF -52'900.–
- Honoraires, études et frais d'expertises, nature 3185, CHF +22'600.–
- Augmentation des primes d'assurance, choses et RC, CHF +23'700.–
- Adaptations selon MCH2 :
 - Emoluments pour éléments de taxation, compte 220.3187, CHF +500'000.– : CHF 350'000.– transféré du compte 220.3187.01, CHF 150'000.– transféré du compte 220.3187.02
 - Emoluments dus à l'Etat compte 220.3187.01 CHF -350'000.– : transféré sous compte 220.3187

 - Commission de perception impôt source compte 220.3187.02 CHF -150'000.– : transféré sous compte 220.3187

- Nature 3189, plusieurs variations :
 - Nettoyages effectués par des tiers, compte 257.3189.01, CHF-86'000.– : arbitrages municipaux, en lien avec la diminution de la fréquence de nettoyage
 - Travaux divers effectués par des tiers compte 505.3189 CHF +147'000.– : principalement animations Château-d'Oex CHF +27'000.–, services de conciergerie Touche à Tout CHF +100'000.–, activité Leysin CHF -14'400.–, blanchisserie CHF +22'800.–, repas Les Mosses CHF +15'000.–
- Solde variations : CHF -9'800.–

6.1.3. Intérêts passifs

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
32 Intérêts passifs	2'681'700	2'644'300	+37'400 (+1.41%)
Nature selon MCH2 : 34 Charges financières			

Cette rubrique augmente de CHF 37'400.– (+1.41%) en regard du budget précédent.

- Intérêts sur divers emprunts moyen et long terme comptes 200.3223* CHF +3'200.–, les prévisions budgétaires tiennent compte des différentes échéances des emprunts, les nouveaux emprunts sont estimés aux conditions suivantes : taux 1.2%
- La charge d'intérêt pour les emprunts court terme est identique au budget 2026 soit CHF 570'000.–.
- Frais émission d'emprunts et commissions compte 200.3229 CHF +34'200.–

6.1.4. Amortissements

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
33 Amortissements	10'407'100	9'801'900	+605'200 (+6.17%)
Nature selon MCH2 : 33 Amortissement du patrimoine administratif			

Les amortissements sont directement liés aux investissements du patrimoine administratif et aux investissements pour maintien de valeur du patrimoine financier. Les amortissements sont calculés selon les durées d'utilisation prévues et débutent à la date de mise en service. Pour les nouvelles mises en services durant l'année 2027, l'amortissement est calculé au prorata de l'année et selon les prévisions de date de mises en service.

Cette rubrique augmente de CHF 605'200.– (+6.17%) en regard du budget précédent. Les amortissements du patrimoine financier augmentent de CHF 153'400.– (+13.04%), nature 330. Ceux pour le patrimoine administratif de CHF 450'600.– (+5.26%), nature 331.

Les variations les plus significatives sont les suivantes :

- Entretien 2026-2027 - Simplon 14-16, compte 253.3303.29, CHF +73'700.–

- Réaménagement de la place du Marché, compte 420.3311.53, CHF +223'600.–
- Etudes préliminaires, image directrice & MEP Réaménagement interface gare, compte 420.3311.60, CHF +102'400.–
- Aménagement de l'Avenue des Crosets - Travaux d'importance, compte 420.3311.66, CHF +61'100.–
- Travaux rénovation des tours Gilamont, compte 256.3312.02, CHF -237'600.–
- Copet I - Remplacement surface de jeu et éclairage, compte 269.3312.05, CHF -75'500.–
- Réalisation du projet des jeux d'eau du Jardin Doret, compte 430.3312.03, CHF -78'200.–
- La Cheneau, Travaux de transformation du bâtiment, compte 505.3312.01, CHF +100'000.–
- Etudes préliminaires et planification de la construction et de la rénovation du bâti scolaire, compte 526.3312.21, CHF +350'000.–
- Etudes planification de rénovation - Collège du Clos, compte 526.3312.23, CHF +76'300.–
- Transformation Musée Jenisch Vevey, compte 82022.3312.03, CHF -248'300.–

6.1.5. Participation aux charges d'autres collectivités publiques

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	39'834'000	40'597'900	-763'900 (-1.88%)
Nature selon MCH2 : 36 Charges de transfert			

Nature 351 Remboursement, participation à des charges cantonales, CHF -58'600.–, principalement :

- Participation à la cohésion sociale (PCS) compte 751.3515, CHF+293'500.–
- Distinction MCH2 trafic régional, compte 351.3517, et trafic urbain, compte 351.3517.01, alors qu'avant l'ensemble des charges était sur le compte 351.3517 : Variation participation aux lignes du trafic régional CHF -56'238.45
- Variation participation aux lignes du trafic urbain, CHF -300'000.– : il s'agit d'une adaptation budgétaire pour tenir compte des écarts constatés entre les budgets et le décompte final. L'hypothèse utilisée est une diminution de 1/3 selon les variations effectives entre budget et comptes des années précédentes. Pour le trafic urbain, les données budgétaires 2027 n'ont pas encore été communiquées, un amendement technique sera vraisemblablement nécessaire pour le passage au Conseil communal.

Nature 352 Remboursement et participation à des charges d'autres communes et association de communes, CHF -705'300.–, principalement :

- Participation au coût de Sécurité Riviera, compte 600.3521, CHF +159'900.– : adaptation de la position budgétaire selon budget 2027 communiqué par l'ASR
- Frais fonctionnement déchets 3 villes, compte 440.3526, CHF +138'700.–. Le centre budgétaire « 440 Gestion des déchets » est autofinancé par la taxe
- Péréquation des ressources - Solidarité principale, compte 200.3529.02, CHF - 1'025'900.– (voir chapitre 4.6)

6.1.6. Aides et subventions

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
36 Aides et subventions	22'754’500	22'376'600	+377'900 (+1.69%)
Nature selon MCH2 : 36 Charges de transfert			

L’augmentation des subventions et aides individuelles est de CHF 377’900.– ou de +1.69%.

Nature 365 Aides, subventions à des institutions privées, CHF +443'400.–, principalement :

- Subvention Association Vevey sur Glace, compte 951.3653.10, CHF -80'000.– : compensé par la prise en charge des frais de montage et démontage de la patinoire, compte 951.3161.01, pour un montant de CHF 85'000.–
- Contribution structures accueil collectives, compte 585.3655.01, CHF +453'400.– : contrepartie sur structures d’accueil, compte 58*.4525
- Contribution réseau accueil familial journée, compte 585.3655.02, CHF +89'300.–
- Subventions pour l'aide et la prévoyance sociale, compte 740.3655.07, CHF +50'400.– : subvention pour le loyer de l’hébergement d’urgence

Nature 366 Aides individuelles, CHF -65'500.–, principalement :

- FEDD Subvention éclairage public et amélioration efficacité énergétique, compte 470.3669.01, CHF -50'000.– : frais compensé par prélèvement sur compte 470.4819 (les deux comptes ont été mis à 0)

6.1.7. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	1'515’300	1'520'300	-5'000 (-0.33%)
Nature selon MCH2 : 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux			

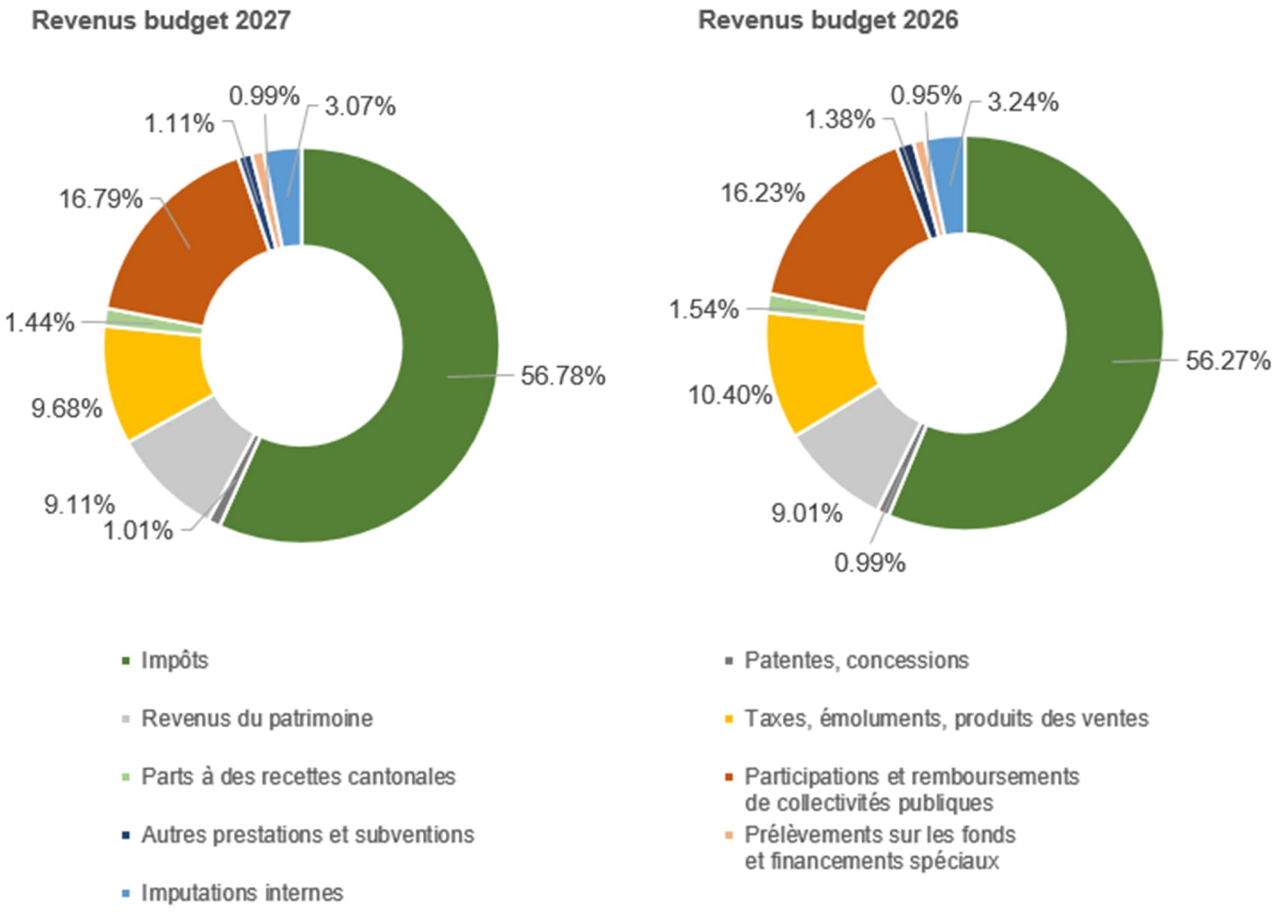
Diminution de CHF 5'000.–, soit -0.33%. Cette rubrique varie d’une année à l’autre en fonction des recettes et des charges effectives impliquant soit une attribution, soit un prélèvement aux Fonds spéciaux.

Il n’y a pas d’éléments significatifs, on constate une variation dans l’attribution au fonds de réserve des collecteurs, compte 460.3811, CHF +10'000.– (il s’agit d’un centre budgétaire autofinancé). Les attributions aux contrats nominatifs pour l’entretien des tombes, compte 431.3809, CHF - 15'000.–.

7. Revenus par nature

4	REVENUS	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025	Ecarts B27-B26 en francs	en %
40	Impôts	86'760'000	87'760'000	86'882'811.65	-1'000'000	-1.14%
41	Patentes, concessions	1'541'000	1'541'000	1'420'885.75	-	0.00%
42	Revenus du patrimoine	13'925'000	14'049'400	13'978'568.07	-124'400	-0.89%
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	14'796'200	16'211'100	15'749'826.28	-1'414'900	-8.73%
44	Parts à des recettes cantonales	2'200'000	2'400'000	1'935'806.05	-200'000	-8.33%
45	Participations et remboursements de collectivités publiques	25'654'400	25'314'700	25'252'131.60	339'700	1.34%
46	Autres prestations et subventions	1'702'800	2'145'800	1'838'782.00	-443'000	-20.64%
48	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'518'900	1'474'900	1'910'781.68	44'000	2.98%
49	Imputations internes	4'690'100	5'054'000	4'818'500.94	-363'900	-7.20%
		152'788'400	**155'950'900**	**153'788'094.02**	**-3'162'500**	**-2.03%**

Par rapport au budget 2026, les revenus diminuent de CHF 3'162'500.– (-2.03%). Certains écarts par nature sont à relever et sont détaillés ci-dessous.



Dans les commentaires des variations de revenus, les augmentations de revenus sont présentées en valeurs positives, les réductions de revenus en valeurs négatives.

L'analyse des écarts et les commentaires qui les accompagnent portent exclusivement sur les éléments jugés significatifs et pertinents dans le cadre du présent préavis.

7.1. Commentaires sur les principaux postes de revenu

7.1.1. Impôts

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
40 Impôts	86'760'000	87'760'000	-1'000'000 (-1.14%)
Nature selon MCH2 : 40 Revenus fiscaux			

La nature « 40 Impôts » enregistre une diminution de CHF 1'000'000.–, soit -1.14%, en prenant en considération le maintien du taux d'imposition pour l'année 2027 à 74.5.

Des précisions supplémentaires sur les hypothèses budgétaires sont données au point 4.1 Fiscalité (données de la fiscalité « 40 Impôts » et parts à des recettes cantonales).

7.1.2. Patentes, concessions

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
41 Patientes, concessions	1'541'000	1'541'000	0
Nature selon MCH2 : 41 Patentes et redevances			

Pas de variation par rapport à l'année précédente.

7.1.3. Revenus du patrimoine

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
42 Revenus du patrimoine	13'925'000	14'049'400	-124'400 (-0.89%)
Nature selon MCH2 : 44 Revenus financiers			

Les revenus du patrimoine diminuent de CHF 124'400.– par rapport au budget 2026, soit -0.89%.

Nature 423 Revenus des immeubles du patrimoine financier, CHF -178'700.–

- Nature 4231 loyers des bâtiments du patrimoine financier, CHF +104'800.–, Variation de divers loyers, principalement :
 - Panorama 17, compte 276.4231, CHF +55'400.– (hébergement d'urgence CHF 50'400.–), compensation par compte 740.3655.07 (subvention du loyer Hébergement d'urgence)
 - Swissmedia Center, compte 254.4231.01, CHF +31'500.–
 - Tours de Gilamont, compte 256.4231, CHF +15'000.–

 - Divers bâtiments locatifs, comptes 253.4231.*, CHF +2'900.–
- Nature 4232 Loyers des terrains et fermages du patrimoine financier, CHF -283'500.–, principalement :
 - Divers bâtiments locatifs, comptes 253.4232.*, CHF -313'100.–
 - Plan de mobilité, compte 353.4232, CHF +134'000.–

 Une partie de ces deux variations s'explique par le fait que les recettes de loyers du parking Chemin Vert ont été transférées du compte 253.4232 (CHF-300'000.–) au 353.4232 (Plan de mobilité CHF +134'000.–)
 - Recettes parking Vieille Ville, compte 600.4232, CHF -203'700.–
 - Redevance DDP Les Amis de l'OSEO, compte 254.4232.01, CHF +44'000.– : première facturation en 2025
 - Redevance DDP Fondation de Nant, compte 254.4232.02, CHF +40'000.– : première facturation en 2025
 - Solde variations diverses CHF +15'300.–

Nature 427 Revenus des immeubles du patrimoine administratif, CHF + 54'300.–

- Nature 4271, Loyers des bâtiments du patrimoine administratif, principalement Loyer Moulins 11, compte 257.4271.13, CHF -100'000.–
- Nature 4272, Redevance d'utilisation du domaine public et administratif, principalement Anticipations immobilières, compte 351.4272, CHF +93'000.– et émoluments enseignes, compte 351.4272.02, CHF +10'000.–
- Solde variations diverses CHF +51'300.– (diverses variations de loyers)

7.1.4. Taxes, émoluments, produit des ventes

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	14'796'200	16'211'100	-1'414'900 (-8.73%)
Nature selon MCH2 : 42 Revenus et redevances			

Ce poste enregistre une diminution de CHF 1'414'900.– par rapport au budget 2026, soit -8.73%. La variation s'explique principalement par :

Nature 431 Emoluments (contrôle des habitants et divers émoluments administratifs), CHF - 48'300.–

Nature 434 Taxes de raccordement et d'utilisation, CHF +21'000.–

Nature 435 Ventes de prestations de service, CHF -83'000 avec notamment les prévisions ventes de vins (CHF -70'000.–), ventes de bois (CHF 10'000.–) et diverses recettes gestion des déchets (CHF -20'000.–)

Nature 436 remboursements de tiers, CHF -1'306'500.–, principalement :

- Participations des parents aux :
 - structures d'accueil comptes 58*.4360*, CHF +205'700.–

 - réfectoires compte 5901.4360, CHF +24'900.–
 - devoirs surveillés, compte 5902.4360, CHF -7'500.–
- Correctif masse salariale, compte 141.4361.04, CHF -1'650'000.–
- Remboursement frais de chauffage bâtiments locatifs, compte 253.4362.01, CHF +310'000.–
- Remboursement de frais Musée Jenisch Vevey, compte 82021.4362, CHF +90'300.– : augmentation des prélèvements sur fonds
- Solde variations diverses CHF -90'300.–

7.1.5. Parts à des recettes cantonales

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
44 Parts à des recettes cantonales	2’200’000	2’400'000	-200’000 (-8.33%)
Nature selon MCH2 : 46 Revenus de transfert			

Ce poste présente une diminution des recettes de CHF 200'000.–, soit -8.33%, correspondant à une baisse du même montant sur les recettes d’impôt sur les gains immobiliers (compte 220.4411). L’impôt sur les travailleurs frontaliers demeure inchangé par rapport au budget 2026.

7.1.6. Remboursement de collectivités publiques

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	25’654’400	25’314'700	+339’700 (+1.34%)
Nature selon MCH2 : 46 revenus de transfert			

L’augmentation est de CHF +339’700.– par rapport au budget 2026, soit +1.34%.

Nature 451 Participation et remboursements du canton, CHF +259'600.–

- Nature 4512 Participation du canton à des charges d’enseignement et de culture, CHF +71'400.–. Principalement subsides cantonaux :
 - pour établissement primaire et secondaire, compte 528.4512, CHF +40'600.–
 - pour La Cheneau, compte 505.4512, CHF +20'000.–
 - pour enseignement, compte 501.4512, CHF +10'000.–
 - divers, CHF +800.–
- Participation du canton – FAJE aux structures d’accueil, compte 58*.4515, CHF +143'300.–

Nature 452 Participation de communes et d'associations de communes, remboursements, CHF +80'100.–, principalement :

- Nature 4525, Participations du réseau Vevey, CHF +232'500.–, avec Contribution réseau Vevey aux structures d'accueil compte 58*.4525 (sans 585.4525) CHF +453'400.– et Contribution entreprises aux structures d'accueil compte 585.4525, CHF -220'900.–
- Nature 4529 -146'300.– avec principalement Compensation des charges particulières des villes centres, compte 200.4529.05, CHF - 130'300.– et Péréquation des ressources - Prélèvements conjoncturels, compte 200.4529.04, CHF -16'000.–

7.1.7. Autres participations et subventions

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
46 Autres prestations et subventions	1'702'800	2'145'800	-443'000 (-20.64%)
Nature selon MCH2 : 46 Revenus de transfert			

Ce poste présente une diminution de CHF 443'000.–, soit -20.64%. Cela s'explique principalement par une diminution de CHF 422'000.– des prestations propres pour investissements, dont une diminution de CHF 372'000.– des prestations propres pour le service BAT (compte 300.4659) et une diminution de CHF 50'000.– des prestations propres pour le service TRA (compte 400.4659).

Nous pouvons également relever les variations suivantes :

- Musée Jenisch Vevey, Participations et subventions de tiers, CHF -87'300.– (compte 82021.4653)
- Cabinet des estampes, Participations et subventions de tiers, CHF +73'200.– (compte 8205.4653)

7.1.8. Prélèvements sur les fonds de réserve

Nature	Budget 2027	Budget 2026	Ecart
48 Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux	1'518'900	1'474'900	+44'000 (+2.98%)
Nature selon MCH2 : 45 Prélèvement sur les fonds et financement spéciaux			

Cette rubrique augmente d'un montant de CHF 44'000.–, soit +2.98%. Elle varie d'une année à l'autre en fonction des recettes et des charges effectives impliquant soit une attribution, soit un prélèvement aux Fonds spéciaux. Les principales variations sont dues aux prélèvements suivants qui ne sont plus budgétisés :

Nature 480 Prélèvement sur les fonds de réserve et de renouvellement, CHF -76'200.–

- Sécurité, Prélèvement sur fonds de réserve pour la création de places de stationnement, CHF -60'000.– : en couverture des charges compte 600.3143
- Solde : diverses adaptations, CHF -16'200.–

Nature 481 Prélèvement sur les financements spéciaux, CHF +120’200.–

- Service travaux publics, espaces verts, entretien et vignes : Prélèvement pour couvrir l’excédent de charges gestion des déchets, CHF +146’000.– (compte 440.4812)
- Service travaux publics, espaces verts, entretien et vignes : Prélèvement pour couvrir les subventions d’éclairage public et améliorations efficacité énergétique, CHF -50’000.– (compte 470.4819 en compensation des charges compte 470.3669.01)
- Solde variations diverses CHF+24'200.–

8. Risques et incertitudes

Le budget 2027 a été élaboré sur la base des informations disponibles au moment de sa préparation. Certaines évolutions externes pourraient toutefois influencer le résultat de l'exercice.

En premier lieu, les conséquences des décisions que prendra le Canton dans le cadre de son assainissement financier demeurent incertaines. La mise en œuvre de nouvelles mesures pourrait avoir des répercussions sur les relations financières entre le Canton et les communes, notamment en matière de péréquation, de répartition des charges ou de participation communale à certaines politiques publiques. A ce propos, la Municipalité demeure attentive à l'évolution du dossier relatif à la répartition de l'impôt sur les gains immobiliers, dont une modification temporaire de la clé de répartition pourrait affecter les recettes communales.

Par ailleurs, la conjoncture économique et financière reste marquée par certaines incertitudes. Bien que les conditions d'emprunt soient actuellement favorables, une évolution des taux d'intérêt pourrait influencer la charge financière liée aux investissements prévus. Le programme d'investissements ainsi que le plafond d’endettement pour la législature 2026-2031 vont être établi en tenant compte de ce contexte.

Le budget repose par ailleurs sur les projections communiquées par le Canton concernant la péréquation intercommunale, la participation à la cohésion sociale et diverses factures cantonales. Ces mécanismes représentent plus de CHF 20 Mios de charges nettes pour la Ville et constituent des postes budgétaires sur lesquels la Municipalité ne dispose d'aucune marge d'action directe. Toute modification des paramètres cantonaux ou des décomptes définitifs est susceptible d'influencer sensiblement le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les autres charges liées.

La maîtrise des charges de fonctionnement constitue un enjeu important. Les charges de personnel intègrent notamment des hypothèses relatives aux vacances de postes, aux délais de recrutement et à l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Concernant les autres charges d’exploitation, la rigueur est de mise pour arriver à contenir l’évolution de ces coûts. Ainsi, les montants inscrits au budget constituent des autorisations de dépenses maximales accordées aux services pour l'exercice 2027. Ils ne sauraient être considérés comme des objectifs de consommation des crédits. Dans le contexte financier actuel, la Municipalité attend des services qu'ils poursuivent une gestion rigoureuse des ressources et qu'ils n'engagent les dépenses prévues que lorsqu'elles sont nécessaires à l'exécution de leurs missions et au maintien des prestations validées.

La situation de l'autofinancement constitue un facteur de vigilance particulier. L'autofinancement prévisionnel demeure négatif tandis que le programme d'investissements communal continue de générer une augmentation progressive des amortissements et des besoins de financement. Toute diminution des revenus ou augmentation des charges par rapport aux hypothèses retenues a pour effet d'accroître le recours à l'emprunt et d'exercer une pression supplémentaire sur l'évolution future de l'endettement communal.

9. Synthèse

Malgré les efforts déployés tout au long du processus budgétaire, la Municipalité n'est pas en mesure de présenter un budget 2027 équilibré. Le projet soumis au Conseil communal affiche un déficit supérieur à celui prévu pour l'exercice précédent et une marge d'autofinancement négative. Les recettes courantes ne permettent ainsi pas de couvrir intégralement les charges d'exploitation, ni de dégager les ressources nécessaires au financement des investissements prévus.

Ce résultat s'explique principalement par la progression des charges contraintes ou liées, notamment les mécanismes péréquatifs, les participations aux associations intercommunales, les obligations légales et contractuelles ainsi que l'évolution de certains coûts conjoncturels. Dans le même temps, les perspectives de croissance des recettes fiscales demeurent limitées, notamment en ce qui concerne l'imposition des personnes morales, dont le rendement semble revenir à des niveaux plus conformes aux tendances observées ces dernières années.

Dans ce contexte, la Municipalité a maintenu une approche budgétaire particulièrement rigoureuse. Les services ont été appelés à élaborer leur budget dans des enveloppes proches de celles de 2026, sans développement significatif de nouvelles prestations ni lancement de projets supplémentaires, hormis les adaptations rendues nécessaires par l'évolution du cadre légal, des engagements contractuels ou des charges imposées à la Commune. Chaque évolution de dépense a fait l'objet d'une analyse détaillée et d'un arbitrage de la Municipalité. Les besoins en personnel se limitent essentiellement au respect des exigences réglementaires, aux nécessités opérationnelles avérées et aux adaptations organisationnelles liées à la nouvelle législature.

La situation financière actuelle ne remet pas en cause les prestations délivrées à la population ni la poursuite des investissements stratégiques de la Ville. Elle impose toutefois une vigilance accrue quant à l'évolution future des charges de fonctionnement, aux conséquences financières des investissements mis en service et à la capacité de financement de la Commune. Les investissements programmés en 2027 devront être financés principalement par l'emprunt, ce qui nécessitera une attention particulière dans la définition du nouveau plafond d'endettement et dans le pilotage de la dette communale.

La Municipalité reste particulièrement attentive aux incertitudes qui entourent l'évolution des finances publiques, tant au niveau communal que cantonal et fédéral. Les conséquences des réformes fiscales en discussion, de l'accord Canton-Communes, des mesures d'assainissement des finances cantonales ainsi que les effets du contexte économique, énergétique et géopolitique devront faire l'objet d'un suivi continu au cours des prochaines années.

Face à ces défis, la Municipalité entend poursuivre et renforcer les démarches engagées dans le cadre du programme d'efficience lancé en 2025. L'amélioration continue des processus, la maîtrise des coûts, le pilotage des prestations et l'évaluation systématique de l'impact financier des politiques publiques constitueront des axes prioritaires de la législature 2026-2031. Cette démarche vise à préserver durablement les marges de manœuvre de la Ville, à garantir une utilisation responsable des deniers publics et à maintenir un niveau de prestations répondant aux attentes de la population.

En conséquence, la Municipalité invite le Conseil communal à adopter le budget 2027 tel que présenté.

10. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 30/2026, du 5 octobre 2026, concernant le « Budget communal pour l'exercice 2027 » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2027, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	165'882'600
Revenus	CHF	152'788'400
Excédent de charges	**CHF**	**13'094'200**
Autofinancement	**CHF**	**-2'690'700**

Au nom de la Municipalité

la Syndique — le Secrétaire

Laurie Willommet — Nicolas Croce

Membres de la Municipalité délégués : Pascal Molliat, Municipal, Service des finances
Laurie Willommet, Syndique

Annexes :

1. Évolution de l'autofinancement entre 2021 et 2027
2. Tableau récapitulatif des demandes d'EPT pour le projet de budget 2027
3. Brochure du projet de budget 2027 (version PCV)
4. Maquette de la brochure du projet de budget 2027 (version MCH2)

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2021 à 2027

	B 2027	B 2026	C 2025	C 2024	C 2023	C 2022	C 2021
Résultat de l'exercice	-13'094'200	-9'734'600	-1'710'478	-5'218'808	-4'515'167	-2'410'335	-5'358'078
33 - Amortissements	10'407'100	9'801'900	9'548'597	10'937'207	9'519'173	9'830'560	9'631'736
33 - Amortissements extraordinaires	–	–	–	–	8'401'519	–	9'772'244
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'515'300	1'520'300	1'635'718	1'689'412	1'968'994	1'419'861	1'832'142
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-1'518'900	-1'474'900	-1'910'782	-3'611'668	-3'865'948	-1'471'635	-1'162'389
48 - Prélèv. extraordinaire sur fonds de réserve	–	–	–	–	-8'401'519	–	-4'951'483
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	–	–	-636'124	-570'594	-210'247	-458'517	-535'457
Autofinancement	**-2'690'700**	**112'700**	**6'926'931**	**3'225'550**	**2'896'805**	**6'909'934**	**9'228'715**

Autofinancement moyen

2021-2027	**3'801'419**
2023-2027	**2'094'257**
2021-2026	**4'883'439**

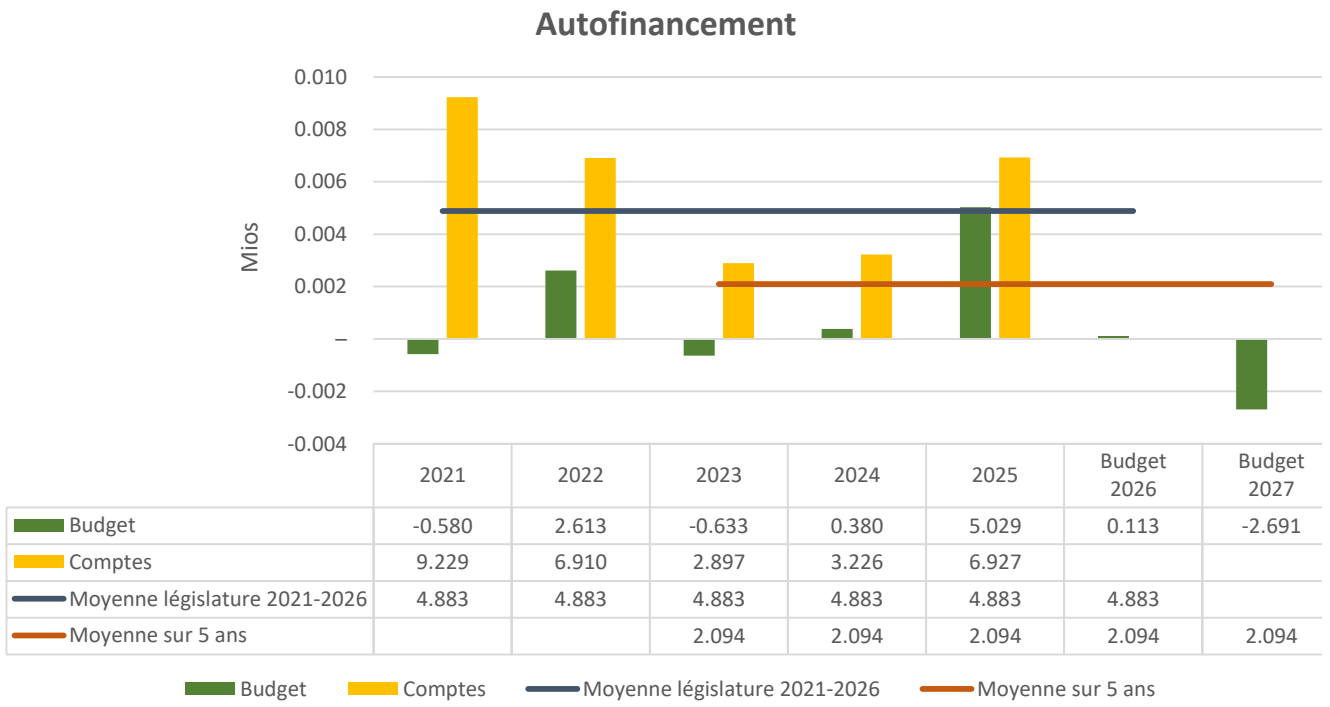


Tableau récapitulatif des demandes d'EPT pour le projet de budget 2027

	399.10	EPT Fixes avant les demandes des services au budget 2027 (hors Municipalité et apprentis)

Nouveaux postes / EPT

Service	Secteur	Structure	Compte	Poste	EPT	Commentaire
COS	Administration		700	Chargé·e de projets spécialisé	**0.10**	L'augmentation de 10% harmonise le taux d'activité des postes de chargé de projet au sein du service et permet d'attirer des profils seniors capables de répondre aux exigences des missions, notamment pour le pôle quartier.
COS	Travail social de proximité		9523	Responsable pédagogique dans le domaine de l'intégration	**0.15**	Complément selon l'évolution et le renforcement des cours de français organisés par la Ville de Vevey
FAM	Education		501	Répondant·e des équipements et du mobilier scolaire communaux	**0.20**	En complément du transfert de 0.50 EPT du compte 505 et d'un reliquat de 0.10 EPT, nous devons aujourd'hui créer une dotation de 0.2 EPT afin de pérenniser ce poste à 0.8 EPT. Le nombre de projets en cours de réalisation, notamment en lien avec le bâti scolaire, est en augmentation et la rénovation du Collège du Clos commencera mi 2028. Ceci signifiera une rotation importante de bâtiments scolaires dès la rentrée scolaire 2027. La personne qui occupera ce poste sera appelée à répondre aux sollicitations de rotation des bâtiments, en équipement et en entretien du mobilier scolaire.
FAM	Famille	Les Cèdres	58103	Accompagnant·e de la petite enfance (APE)	**0.42**	Exigence SCAJE: pour le groupe des moyens
FAM	Famille	Les Cèdres	58103	Accompagnant·e de la petite enfance (APE)	**0.42**	Exigence SCAJE: pour le groupe nurserie
FAM	Famille	UAP Aviron	58205	Responsable d'unité d'accueil parascolaire	**0.03**	Augmentation pour couvrir les heures supp. de la direction pour préparation de la rentrée, 5 réseaux et entretien parents selon directive du 1.9.23 (57.50h)
FAM	Famille	UAP Aviron	58205	Assistant·e socio-éducatif·ve (ASE)	**0.21**	Remise à niveau de la dotation selon le nombre de places 3-6P
FAM	Famille	UAP Charmontey	58206	Responsable d'unité d'accueil parascolaire	**0.03**	Augmentation pour couvrir les heures supp. de la direction pour préparation de la rentrée, 5 réseaux et entretien parents selon directive du 1.9.23 (57.50h)
FAM	Famille	UAP Crédeiles	58207	Responsable d'unité d'accueil parascolaire	**0.03**	Augmentation pour couvrir les heures supp. de la direction pour préparation de la rentrée, 5 réseaux et entretien parents selon directive du 1.9.23 (57.50h)
FAM	Famille	UAP Veveyse	58208	Responsable d'unité d'accueil parascolaire	**0.03**	Augmentation pour couvrir les heures supp. de la direction pour préparation de la rentrée, 5 réseaux et entretien parents selon directive du 1.9.23 (57.50h)
FAM	Famille	UAP Clos	58209	Aide de cuisine et de maison	**0.01**	Régularisation du taux à 65%, actuellement en heures supplémentaires
FAM	Famille	UAP Clos	58209	Responsable d'unité d'accueil parascolaire	**0.03**	Augmentation pour couvrir les heures supp. de la direction pour préparation de la rentrée, 5 réseaux et entretien parents selon directive du 1.9.23 (57.50h)
FAM	Famille	UAP Crosets	58210	Responsable d'unité d'accueil parascolaire	**0.03**	Augmentation pour couvrir les heures supp. de la direction pour préparation de la rentrée, 5 réseaux et entretien parents selon directive du 1.9.23 (57.50h)
FAM	Famille	Aviron 7-8P	58213	Responsable d'unité d'accueil parascolaire	**0.03**	Augmentation pour couvrir les heures supp. de la direction pour préparation de la rentrée, 5 réseaux et entretien parents selon directive du 1.9.23 (57.50h)
FAM	Famille	Aviron 7-8P	58213	Assistant·e socio-éducatif·ve (ASE)	**0.04**	Augmentation du taux pour couvrir le temps de colloque 2h par mois non prévu dans la PM 2/25 (poste 42.26% 58213 Aviron 7-8P, 17.8% 5901 réfectoire, 10% 58211 perm.vacances)
FAM	Famille	Accueil parascolaire adapté	58208	Responsable d'unité d'accueil parascolaire	**0.20**	Pérennisation du projet pilote
FAM	Famille	Réfectoire Kratzer, Aviron et pique-nique	5901	Accompagnant·e de la petite enfance (APE)	**0.03**	Augmentation pour couvrir le temps de colloque 2h par mois
FIN	Finances		200	Contrôleur·e de gestion	**1.00**	Nouveau poste. Dotation nécessaire pour la mise en place du rôle de contrôleur de gestion - référent pour chaque service
FIN	Finances		200	Employé·e d'administration	**0.40**	Renfort finances opérationnelles - comptabilité fournisseurs. En lien avec l'augmentation des flux à traiter, passage du poste de 60% et 100%
FIN	Finances		200	Chargé·e de projets spécialisé	**1.00**	Dans le cadre démarche Efficience, demande 1 EPT (élaboration gestion de projets, planification financière et grilles de priorisation)
					4.39	

Pérennisation de postes

Service	Secteur	Structure	Compte	Poste	EPT	Commentaire
FAM	Education	Education - Ecole à la montagne	505	Aide de cuisine et de maison	**0.14**	Poste auxiliaire annualisé de 94% actuellement (17.08.2026 au 16.08.2027): demande de pérennisation pour stabiliser l'équipe (poste indispensable pour fonctionnement cuisine Cheneau, 2 classes simultanément)
FAM	Education	Education - Ecole à la montagne	505	Veilleur·se de nuit	**0.940**	Poste auxiliaire annualisé de 83.5% actuellemennt (11.09.2026 au 10.08.2'27): demande de pérennisation pour stabiliser l'équipe Cheneau + soulager les enseignant-e-s les nuits durant les camps
FAM	Education	Education - Ecole à la montagne	505	Animateur·trice à "La Cheneau"	**0.835**	Poste auxiliaire annualisé de 83.5% actuellement (01.09.2026 au 31.8.2027): demande de pérennisation pour stabiliser l'équipe (poste indispensable pour fonctionnement Cheneau avec 2 classes simultanément) + équité vis-à-vis de l'autre poste d'animateur FIXE
FAM	Famille	Administration	584	Chauffeur·se livreur·se	**0.20**	Actuellement poste à 50%, mais besoin pérenne de le porter à 70% de manière fixe
FAM	Famille	Réfectoire Kratzer, Aviron et pique-nique	5901	Assistant·e socio-éducatif·ve (ASE)	**0.19**	Prennisation de poste : Ouverture Aviron mercredi midi pour 30 repas
FIN	Finances		200	Contrôleur·se de gestion	**1.00**	Pérennisation poste de contrôleur de gestion pour suite pilotage implémentation MCH2, renfort Service des finances et nouvelle organisation.
FIN	Finances		200	Chargé·e de projets	**1.00**	Pérennisation poste de chargé de projets pour renfort Service (pôle SIF - système d'information financière) et nouvelle organisation. Ce poste vise à la mise en place des outils de pilotage financier
					4.305	

Suppression d'EPT						
Service	Secteur	Structure	Compte	Poste	EPT	Commentaire
FAM	Famille	Jardin d'enfants de Gilamont	58212	Responsable jardin d'enfants "Gilamont" et Assistant·e socioéducatif·ve	-0.05	Nettoyage de reliquats - Des dotations supplémentaires avaient été demandées au budget 2026. Ces dotations n'ont pas totalement utilisée à la révision des taux d'activité des personnes en poste.

Budget EPT 2027		
	8.65	Somme des changements en EPT
	407.745	EPT Fixes prévus au budget 2027 (hors Municipalité et apprentis)

Autre mouvement d'importance						
Service	Secteur	Structure	Compte budgétaire	Objet	EPT	Commentaire
DET	Economie et tourisme		182 -> 352	Transfert d'EPT - regroupement	**0.80**	Regroupement en un seul compte, afin de maintenir la confidentialité de la rémunération.
FAM	Education		505 -> 501	Transfert d'EPT afin de pérenniser un poste de répondant technique	**0.50**	transfert de 0.50 EPT du compte 505 au compte 501. Cette opération ainsi que l'utilisation d'un reliquat de 0.10 EPT et la dotation supplémentaire de 0.2 EPT serait utilisée afin de pérenniser ce poste à 0.8 EPT. Le nombre de projets en cours de réalisation, notamment en lien avec le bâti scolaire, est en augmentation et la rénovation du Collège du Clos commencera mi 2028. Ceci signifiera une rotation importante de bâtiments scolaires dès la rentrée scolaire 2027. La personne qui occupera ce poste sera appelée à répondre aux sollicitations de rotation des bâtiments, en équipement et en entretien du mobilier scolaire.